

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 5 février 2010**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 5 février 2010 à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, PINET Franck  
Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Le maire donne lecture de la lettre de démission de M EMONIN Michel. Le conseil municipal prend acte de cette décision.

### **Restaurant les Artistes : vente du fonds de commerce**

Le maire informe le conseil municipal que M et Mme Mahoudeau ont signé un compromis de vente pour le fonds de commerce du restaurant « les Artistes » avec Mme Maillard Corinne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la cession du bail de l'immeuble bar restaurant et la reconduction au nom du nouveau propriétaire du fonds le prêt à usage de la licence IV.

Le conseil municipal décide d'admettre en non valeur les loyers restant dus par M et Mme Mahoudeau. De plus il accorde, à Mme Maillard, la gratuité pour les loyers de mars et avril 2010, afin de débiter son activité.

### **Location de mobile home : tarifs préférentiels**

Le conseil municipal accorde une remise de 25 % à M et Mme Brondel et une de 15 % à Mme Kéranterff pour la location d'un mobile home du fait de la durée de cette location respectivement 8 semaines et 4 semaines consécutives.

### **Rapport contrôle DSV cantine :**

Le maire donne lecture du rapport d'inspection de la cantine scolaire établi par la DSV. Ce rapport fait apparaître un « niveau de maîtrise sanitaire satisfaisant malgré quelques non conformités ». La commission travaux se rendra sur place pour évaluer les priorités afin de se conformer aux exigences du rapport.

### **Questions diverses :**

-réunion des commissions : la commission voirie se réunira le vendredi 19 février à 13 h 30 et la commission bâtiments le vendredi 19 février à 9 h

-Courrier de M Jayat Georges : celui-ci conteste le principe du contrôle des assainissements non collectifs ainsi que le montant de cette visite. Il propose que soit étudiée une solution d'assainissement collectif pour les villages de Chanteloube, la Planche, solution évoquée il y a quelques années. Monsieur le Maire précise que le schéma de zonage prévoit en effet l'assainissement collectif pour le village de Chanteloube. L'étude de réalisation n'a pas été menée et ne pourra que faire suite à celle du bourg. La demande de réunion avec le SIERS peut être envisagée. Le courrier sera transmis au syndicat.

-Frais de transport Piscine : cette année les élèves de CE2 vont à la piscine avec les CM de Maison Feyne par conséquent les frais de transport seront divisés entre les deux communes.

-Attribution d'un poste d'enseignant : La presse s'est fait l'écho de l'attribution d'un poste pour le RPI, vraisemblablement à Maison Feyne. Toutefois le CDEN ne s'est par encore tenu. Raymond GALLAND estime que le poste devrait être attribué à Fresselines, la commune s'étant engagée à effectuer les travaux nécessaires.

-Ecluses sur la Petite Creuse : Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion organisée à Cheniers au sujet des problèmes auxquels se trouvent confrontés les propriétaires d'écluses sur la Petite Creuse. La DDAF estimant qu'elles constituent une entrave à la circulation des poissons. Une délégation doit demander un rendez-vous à Monsieur le Préfet. Le conseil municipal se prononce contre la suppression des écluses qui sont des éléments de notre patrimoine.

- Centre de radiothérapie de Guéret : le conseil municipal adopte une motion de soutien pour le maintien du service à Guéret
- Carte scolaire second degré : Monsieur le Maire signale que 3 sections vont être fermées au Lycée Professionnel de Saint Vaury, ce qui obligera des jeunes de notre secteur à s'éloigner de leur domicile pour leurs études et occasionnera des frais supplémentaires pour les familles. Le conseil municipal proteste contre cette décision.
- Défibrillateur : Monsieur le Maire présente la démarche préconisée et le coût d'achat (hors frais de maintenance) de ces appareils. Il est proposé de poursuivre l'étude.
- Contrat assurance statutaire pour les agents relevant du régime général : un contrat sera signé avec Groupama par l'intermédiaire du centre de gestion de la Creuse
- La chapelle de Chambonnet : il n'y a toujours pas de réponses des propriétaires des terrains qui l'entourent. La commune a commencé certains travaux dont la porte qui est réalisée par les employés communaux et les ferrures offertes par Monsieur André ROY.
- Le Petit Fresselinois : il est décidé de ne pas réduire davantage le format.
- Réseau électrique : la réfection du réseau basse tension de la Renauchat doit débuter en février.
- Eglise : La commission travaux étudiera la possibilité d'aménagement pour installer les statuette actuellement chez les particuliers.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST